

Académie d'Orléans-Tours
Inspection académique du Loir-et-Cher
Circonscription de Vendôme
Syndicat scolaire Chauvigny-du-Perche/ Romilly-du-Perche/La Ville-aux-Clercs
Ecole primaire J.Prévert
24, rue des écoles
41160 La Ville-aux-Clercs
Tél: 02 54 80 60 85 **06 41 05 80 77**
LERICHE Nicolas, directeur des écoles

Conseil d'école du 16 février 2024

Ordre du jour :

- Présentation du programme PHarE.
- Maintien des rythmes scolaires de manière dérogatoire.
- Activités pédagogiques, culturelles et sportives.
- Les amis de l'école (information sur les actions à venir).
- Remerciements aux communes et aux amis de l'école.
- Questions diverses.

1- Tour de table et choix d'une secrétaire de séance / les excusés :

Choix d'une secrétaire de séance :

Sylvie LOPES DOS SANTOS (enseignants)

Méline TOURNEUX (parents d'élèves)

Excusés : Mme RICHON IEN K GUEDET Parent d'élève

Présents :

LOPES DOS SANTOS Sylvie (enseignante et secrétaire de séance), MORIN Emilie (enseignante), GOUIN Marion (présidente des Amis de l'école), PEAN Elodie (parent d'élèves), Josselyne CALLU épouse GALMICHE (DDEN), Fabienne BELLOT (ATSEM), Bénédicte LOCHIN (enseignante), Jérémy PILON (parent d'élèves), Quentin GROISIL (parent d'élève) Danielle PERIN (mairie de Chauvigny-du-Perche), Méline TOURNEUX (parent d'élèves et secrétaire de séance), Bruno DUPRE (mairie de la VAC), Méline FERME (enseignante), Florence PASQUIER (bibliothécaire), Malvina BEZAULT (enseignante), Céline DAHURON (enseignante), Fanny SCOCCIMARRO (présidente du SIVOS), Katia TOUZET (secrétaire de la mairie et du SIVOS), Nicolas LERICHE (directeur de l'école).

2- Le programme Phare

Ce dernier est un programme concernant la lutte contre le harcèlement à l'école, on parle désormais plutôt d'intimidation : des brimades, des insultes ou des moqueries qui concerneraient un groupe d'élèves et l'action de faits répétitifs. Il existe les intimidateurs et les victimes cibles qui sont quant à elles isolées.

Présentation de la démarche MPP : cela signifie **Méthode de Préoccupation Partagée**, son objectif est de se préoccuper de l'élève cible et d'agir rapidement (Environ 15 jours sont donnés pour régler la situation, si tel n'est pas le cas, il pourra être nécessaire de mettre en place des sanctions). Le protocole consiste à exercer des entretiens sur un délai de 15 jours avec les intimidateurs et l'enfant présumé (1er entretien avec la victime "cible", 2ème entretien avec les intimidateurs, 3ème entretien avec la victime "cible" et 4ème entretien avec les intimidateurs et éventuellement les témoins Un entretien avec la famille peut être également réalisé. A la fin du protocole un bilan est ensuite effectué.

Cette démarche intervient lorsque le directeur ou un enseignant a été avisé soit par la famille, soit par des témoins ou par l'enfant victime d'un cas d'intimidation. Un membre de l'équipe complète une fiche alerte et le directeur réalise « un fait d'établissement » et l'envoie à la DSDEN. M Leriche souhaite que cette démarche MPP soit inscrite au sein du règlement intérieur.

Mr Leriche précise que lorsqu'un collègue constate immédiatement un fait : racket, violence par exemple, la sanction est immédiate.

La DDEN demande alors si l'enquête a-t-elle décelé des faits concrets d'intimidation. Mr Leriche répond qu'il n'y pas eu de cas significatif au sein de l'école.

Cette démarche et ce programme seront présentés plus explicitement aux enseignants de l'école lors d'une réunion d'équipe le lundi 19 février.

3- Vote du maintien des rythmes scolaires.

La semaine de 4 jours est toujours une dérogation et cette dérogation arrive à échéance : les maires doivent donner réponse avant le 7 mai et le conseil d'école doit se prononcer et donner son avis pour le maintien de l'organisation actuelle ou pour sa modification.

Les enseignants ainsi que les parents d'élèves souhaitent maintenir le rythme scolaire actuel soit 4 journées de classe par semaine. La mairie est également d'accord avec cette proposition mais reste ouvert au dialogue si d'autres propositions à l'avenir étaient envisagées.

4- Activités pédagogiques culturelles / Sportives

- **Intervention de M Berthomier** (intervenant du territoire vendômois) en art plastique dans 4 classes de l'élémentaire (CP/CE1, CE1/CE2, CM1 et CM2) en novembre.
- **Premier et deuxième entrainements Rallye Maths avec Eurékamaths** pour la classe de CM1 et CM2, le troisième aura lieu en mars.
- **Randonnée contée** le 24/11 avec les classes de PS/MS, GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2 : partenariat avec la bibliothèque communale et les bénévoles de cette dernière.
- **Atelier bibliothèque** à Vendôme au parc Ronsard pour les maternelles GS/CP le 30/11.
- **Ateliers cuisine** dans la cuisine pédagogique et en classe pour les classes de l'élémentaire en lien avec la confection d'objets pour le marché de Noël et **atelier cuisine** en classe pour les classes de maternelle (galette des rois).
- **Après-midi jeux de société** en décembre (GS/CP).

A VENIR :

- **Sortie cinéma** : festival cinécole : le 26/03 (PS/MS et CE1/CE2) et le 29/03 (CP/CE1 et GS/CP).
- **Cycle piscine** en mai/juin (CP/CE1 et CE1/CE2).
- **Classe découverte** en Normandie 15 au 19 avril 2024 (CM1 et CM2).
- **Atelier informatique** avec Hervé Huppenoire : 5 dates (CM1).
- **Projet DUO** : le 21/03 pour la classe de CE1/CE2 : venue d'un auteur en classe et olympiades en juillet avec les autres classes d'autres écoles qui participent au projet.
- **USEP : anim' athlé** le 25/03 avec les classes de CP/CE1 et CE1/CE2.
- **Rallye lecture en mars et avril**, en partenariat avec la bibliothèque (CM1).
- **Intervention de la gendarmerie de Mondoubleau** dans le cadre du permis internet (CM2).
- **Participation au prix du roman historique du collège de Morée** (CM2) : rencontre d'un auteur.
- **Correspondance entre les personnes de l'EHPAD et les élèves de CE1/CE2** en partenariat avec la bibliothèque : s'ensuivra une rencontre entre les élèves et les personnes des l'EHPAD.
- **Participation de chaque classe à l'écriture du journal de l'école** (mis en page par la bibliothécaire).

REMARQUE : But de la coopérative scolaire : C'est un outil légal permettant de financer des projets au sein de l'école (achat de matériel de bricolage, d'ingrédients, aide aux projets, adhésion assurance, livres...)

3- Les Amis de l'école

L'association remercie les enseignants et le périscolaire pour sa participation au marché de Noël. Il n'y aura pas de grilles de loto à vendre car il y a eu un énorme gain grâce à ce marché de Noël.

Informations de dates :

- Vente de pizza annulée le 16/02,
- le 17/02 : carnaval,
- le 19/04 : vente de pizzas,
- fin mai : vente de brioches,
- début juin : vente de saucissons.

L'association maintient les 500 euros / classe pour les classes qui ne partent pas en voyage scolaire.

5 - Remerciements aux communes et à l'association des Amis de l'école :

Mr Leriche et les enseignantes remercient les amis de l'école pour les subventions apportées aux différentes actions entreprises dans les classes.

L'équipe pédagogique remercie également les mairies de Chauvigny-du-Perche et de Romilly-du-Perche ainsi que celle de la Ville-Aux-Clercs d'avoir financé la totalité de la somme demandée pour la classe découverte.

L'équipe remercie le SIVOS pour l'achat de jeux de société donnés aux classes à Noël, les élèves sont ravis et les enseignants aussi.

6- Questions diverses

- La DDEN rappelle que si les enseignants le souhaitent, ils peuvent participer à un projet artistique sur la citoyenneté et l'environnement, les œuvres seront exposés à Blois. Mr Leriche demande à la DDEN d'envoyer les documents par mail pour que l'équipe pédagogique puisse avoir les informations si elle souhaite participer au projet.

- Mme Fermé recherche une unité centrale informatique pour sa classe : Mr Dupré répond qu'il y en a quatre de disponibles en mairie mais qu'il ne sait pas ce qu'elles contiennent. Si l'une des quatre convient, l'école pourrait en bénéficier.
- Alerte incendie réalisée le 9/02/2024 (deux alertes sont obligatoires).
- Alerte PPMS RM : l'alerte Risque majeur a été réalisée le 15/12/23 avec le nouveau ppms.
- **Sécurisation des espaces scolaires** : le diagnostic de mise en sûreté est à réaliser par le directeur et la présidente du SIVOS. Une réunion est prévue en mars à cette fin.
 - => Mme Péan demande à ce titre s'il est question de faire passer aux élèves un permis piéton (CE2) suite à un contact de sa part avec la gendarmerie de Droué. M Leriche dit que c'est la gendarmerie de Mondoubleau qui intervient pour le permis internet et il n'a pas été évoqué de permis piéton de leur part. Mme Dahuron estime qu'il serait peut-être judicieux de le faire passer dans les années futures aux élèves (observation du personnel de l'école : certains parents ne tiennent pas toujours la main de leur enfant et courent sur le passage piéton).
 - => Constat de Mr Dupré et Mr Leriche: Dans l'ensemble, il y a peu de piétons qui ne respectent pas le passage piéton devant l'école, le problème vient du fait des voitures qui arrivent parfois vite. Cela ne se produit pas à la sortie de l'école car il y a un effet de masse à ce moment-là mais plutôt aux heures matinales (faible visibilité du passage piéton) ou aux heures plus tardives, après 16h15. Une famille a signalé une conduite dangereuse aux abords de l'école.
 - => Mr Dupré souhaite effectuer un changement de signalisation au niveau des routes qui viennent de Danzé et de Romilly : la demande sera envoyée au niveau départemental pour assurer une meilleure sécurité aux abords de l'école. Un éclairage du passage est évoqué.
 - => En journée, lors des allers-retours au gymnase avec les classes d'élémentaires, les enseignants n'ont pas observé de problème particulier : les voitures ralentissent au passage piéton.
- Une maman d'élève demande comment se passe la fête de l'école. L'association des Amis de l'école évoque la thématique des JO, elle donne la date (le samedi 29/06) et évoquent l'appel aux bénévoles pour l'organisation de cette fête. L'association se pose la question d'un barbecue le soir ou d'un traiteur comme l'an dernier.

- La DDEN demande le taux de participation a l'élection des parents d'élèves : 53,85 % de participation des familles et elle demande si d'autres parents ont des questions. Il est répondu que non.
- La DDEN demande si le nombre d'élèves répartis entre chaque commune est équitable, il lui est répondu que non, il y a beaucoup plus d'élèves à La-Ville-aux-Clercs.
- La DDEN demande si beaucoup d'enfants déjeunent à la cantine, Mr Dupré lui répond que oui, il annonce que le repas coûte 3,80 euros.

Fin de la séance.

Information : dernier conseil d'école en date du 14 juin 2024.